

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENT**

proposé par

M. Jeholet, Mme Dock, MM. Dodrimont et Evrard

# **PROJET DE DÉCRET**

## **relatif aux implantations commerciales**

### **AMENDEMENT**

L'article 41 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante :  
« Les délais visés à l'article 96 sont suspendus entre la date de la demande de concertation et la notification du compte-rendu de celle-ci aux parties. ».

### **JUSTIFICATION**

La procédure de concertation prévue aura un impact sur la procédure classique d'obtention du permis intégré. En vue de pouvoir respecter au mieux les délais d'instruction inscrits au sein de l'article 96, il est proposé d'allonger ces délais de la période qu'aura duré la concertation. Cela permettra de mettre en place une concertation sereine.

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

PH. DODRIMONT

Y. EVRARD